

Vœu relatif à la préservation et au développement des activités Artistiques, Artisanales de fabrication et de l'économie sociale et solidaire dans le Nord-Est parisien

Déposé par Lila Djellali et Jérôme Gleizes, ainsi que l'ensemble des élu.e.s du groupe Les Écologistes 20^e

Considérant la menace de disparition de la diversité économique dans les quartiers du Nord-Est parisien, conséquence de la privatisation monopolistique du foncier et de la financiarisation qui ne laisse, dans les rues et le tissu commercial de la Ville, aucun interstice pour les activités moins lucratives ;

Considérant en particulier la disparition des métiers artistiques et artisanaux de fabrication – patrimoine vivant et irremplaçable de Paris qui renvoie une image de singularité positive de la ville et du pays – dont les pratiquants au quotidien de plus en plus précarisés par un statut inadapté et une protection sociale insuffisante, sont poussés hors de la capitale par une spéculation immobilière qui les prive d'ateliers et de locaux à prix abordable ;

Considérant les mobilisations populaires qui depuis plus de trente ans ont joué un rôle décisif dans l'histoire des quartiers du Grand Belleville pour conjuguer l'amélioration de l'habitat et la préservation de la mixité sociale, grâce notamment aux associations (la Bellevilleuse dans les années 1990 et Saint-Louis Sainte-Marthe dans les années 2000) ;

Considérant les mobilisations plus récentes pour préserver les ateliers à Sainte-Marthe et au 48 rue Ramponeau et les maintenir à des prix accessibles ;

Considérant l'engagement soutenu de la Ville de Paris pour défendre le tissu culturel, les savoir-faire et le patrimoine vivant, exprimé entre autres par les vœux 2015 V 332 et 2019 V 82bis adoptés en Conseil de Paris en écho à ces mobilisations ;

Considérant le rapport de la mission d'information et d'évaluation « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux », qui porte une attention particulière au maintien des activités artisanales existantes et au développement des nouvelles formes d'industrie dans Paris intramuros ;

Considérant les mobilisations plus récentes pour préserver les ateliers à Sainte-Marthe, pour maintenir des ateliers d'artistes rue Dénoyez et la métallerie Grésillon au 48 rue Ramponeau et les maintenir à des prix accessibles ;

Considérant le projet « Quartier Sainte Marthe, un bien commun », présenté à la Maire et aux élus du 10^e arrondissement en janvier 2022, à l'occasion d'une question de pré-Conseil portée par l'association OCBaux, et qui demande « une intervention municipale résolue pour constituer un parc public de locaux d'activité à loyer modéré destinés au développement, d'une part, d'activités d'art et artisanat économiquement fragiles, d'autre part, d'initiatives d'ESS », afin de faire du quartier, en collaboration avec les habitants, « le fer de lance d'une pratique résiliente et écologique du paysage urbain » ;

Considérant le manifeste des artisans de Belleville pour « faire entendre aux pouvoirs publics comme au grand public les difficultés rencontrées pour maintenir et développer [leurs] activités » et appeler à un « réel soutien » et une « véritable visibilité » de ce secteur ;

Considérant le manifeste de l'Archipel des arts et des métiers d'art, interpellant la Ville sur « sa capacité à sanctuariser tout un quartier pour y expérimenter une dynamique locale autour de l'activité artisanale et artistique et autour de l'économie sociale et solidaire » ;

Considérant le cahier d'acteurs déposé en mars 2022, conjointement par les associations OCBaux et Pôle d'activités artisanales et artistique de Belleville dans le cadre de la consultation sur les grandes orientations du PADD du PLU pour demander la définition au PLU d'une nouvelle catégorie d'«écosystème d'activités» afin de sanctuariser à Belleville un « archipel social et solidaire d'art et artisanat » ;

Considérant le vote, à l'édition 2021 du budget participatif du 10^e arrondissement, du projet « De la diversité commerciale et artisanale dans nos quartiers », qui attribue un budget pour acquérir des locaux à loyers modérés destinés aux activités d'art, d'artisanat d'art et d'ESS, notamment dans le quartier Sainte-Marthe ;

Considérant l'autorisation de programme votée au Conseil de Paris de décembre 2021 attribuant 4 millions d'euros à l'acquisition de locaux dans le périmètre de Sainte-Marthe, mesure à vocation à se généraliser à tous les îlots du Grand Belleville où les artistes et l'artisanats de fabrication font face à une situation économique difficile et luttent pour se maintenir dans leurs atelier et lieu de travail ;

Considérant le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 et l'article 58 de la loi du 2 août 2005 qui introduit un droit de préemption pour les municipalités, permettant aux mairies de préempter les baux commerciaux, les fonds artisanaux et les fonds de commerce ;

Considérant la possibilité que la mairie puisse définir un périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité au sein duquel tout vendeur de fonds de commerce devra faire une déclaration préalable à la mairie ;

Considérant la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises qui facilite le droit de préemption pour les communes ;

Considérant que la Ville de Paris s'est récemment dotée d'une nouvelle structure d'acquisition (notamment via la préemption) et de gestion de l'immobilier commercial, chargée de la mise en œuvre de la protection de la diversité commerciale à Paris ;

Considérant le besoin toujours renouvelé d'assurer la pérennité des bailleurs sociaux de la ville de Paris, et l'importance des loyers des locaux en pieds d'immeuble pour ces derniers ;

Considérant l'existence des cahiers d'acteurs soumis par des collectifs et associations locaux portant notamment sur le périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité, et la demande de définition nouvelles catégories afin de mieux protéger les savoir-faire liés aux activités artistiques et d'artisanat de fabrication

Sur proposition de Lila Djellali, de Jérôme Gleizes et de l'ensemble du groupe Les Écologistes 20^e, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que :

- La Mairie de Paris définisse un périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité ;
- La Mairie de Paris mandate Paris Commerces pour créer, en utilisant notamment les enveloppes budgétaires votées en 2021, un programme de création d'un parc de locaux à loyer modéré relevant du domaine public, essentiellement sur des pieds d'immeuble privés., destiné aux

activités artisanales de fabrication, artistiques et d'économie social et solidaire, avec les quartiers du Grand Belleville comme centre ;

- La Mairie de Paris instruite par le biais du GIE Paris Commerce les possibilités d'acquisition des baux commerciaux sur ce périmètre et, sur des locaux très identifiés, étudie la possibilité d'un recours à la préemption ;
- La Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement concernées mettent en place un suivi localisé au niveau de l'arrondissement du programme qui associe les actrices et acteurs des activités artisanales, artistiques et d'économie sociale et solidaire, et les habitants en amont et à posteriori des signatures de baux ;
- Que les futures constructions des bailleurs sociaux dans ce quartier comportent des locaux de pied d'immeuble dont les loyers seront prévus à des montants permettant d'accueillir des activités contribuant à l'intérêt d'utilité sociale à la transmission des connaissances et savoir-faire des artisans de fabrication, et à leur rôle dans la construction d'une ville résiliente. La rentabilité des programmes sociaux pouvant être recherchée par d'autres biais (péréquation, subventions, aides d'État...);
- Que pour les bailleurs privés la Mairie de Paris établisse pour principe structurant du programme que l'attribution des locaux et baux ne soit pas liée à des critères économiques prohibitifs et que les loyers soient considérés en fonction des contributions de l'activité à l'intérêt général, à la transmission des connaissances et savoir-faire des artisans de fabrication, et à leur rôle dans la construction d'une ville résiliente.